

Contrat de plan Etat-Région Liaison Fos-Salon Conventions d'études préalables et financement des opérations connexes - Sécurisation et résilience de la RN94



*Présidente de la Commission Transports publics régionaux et Eco-mobilité : **Natacha MALET***

*Rapporteure : **Sylvie GALEA***

*Chargé de mission : **Julien FABRE***

Rapporteure
Sylvie GALEA
Conseillère du CESER

Assistée de Julien FABRE – Chargé de mission

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 114 Conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission Transports publics régionaux et Eco-mobilité

Contexte

Compte tenu des délais impartis concernant la transmission des documents pour la saisine, le CESER n'a pas pu examiner les éléments de ce dossier afin d'émettre un avis et ne peut donc que prendre acte et envisager son étude qu'à posteriori de la commission permanente du 11 décembre 2025.

Devant l'importance et les enjeux de l'évolution du bassin de Fos (économique, transports, aménagement du territoire, logements, lycées, services publics, environnement, etc...), le CESER propose au Conseil Régional d'être saisi pour exprimer les attentes de la société civile sur tous ces items (conformément au CPER sur tous ses aspects, y compris la planification écologique).

Explications de vote

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Pascale LEYRAT

3^{ème} Collège

Dominique RAULIN

Intervention de Pascale LEYRAT au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les collèges 3 et 4 considérant l'extrême importance de ce dossier très compliqué affirment ne pouvoir analyser et examiner celui-ci en quelques jours.

Etant donné les délais de transmission nous ne pouvons que prendre acte de ce projet et confirmer l'intérêt de nous saisir de cette étude dès que possible afin de faire les propositions adaptées à La Région.

Intervention de Dominique RAULIN Pour GRAINE PACA, LPO ET FNE (3^{ème} Collège)

L'avis, établi suite au débat qui s'est déroulé du 1er septembre 2020 au 31 janvier 2021, sous l'égide de la commission de débat public, souligne les questionnements que soulève le projet de liaison Fos-Salon sur le plan environnemental et sur la cohérence avec les politiques publiques dans ce domaine : « une attente forte s'est exprimée pour que l'État coordonne les projets concourant au développement durable du territoire, mais plus encore qu'il explique en quoi ce projet est compatible avec les nouvelles exigences environnementales affichées dans les politiques publiques », exigences renforcées dans le cadre de la planification écologique portées par l'État et la Région alors même que la commission de débat public rappelle « la faiblesse de l'analyse environnementale de départ (eau, air, écosystème) voire son inexistante quant aux impacts climatiques et sanitaires ».

Le même avis présente ce projet, datant des années 1960 comme : « un projet "tout routier" alors que l'État revendique la transition écologique ; un projet qui fragilise une zone écologique unique en Europe ; un projet d'État à la rencontre des besoins d'un territoire en forte évolution ; la rencontre d'enjeux sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux. Au-delà des caractéristiques de ce projet, il interroge les enjeux de mobilité. Aussi, la Commission a-t-elle posé ce débat dans de justes termes : « se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ? », marquant la nécessité d'une approche globale d'aménagement du territoire. », et d'une évolution des mobilités qui ne peut se faire que par un transfert important des transports routiers vers les frets fluvial et ferroviaire et les transports en commun.

Nous considérons donc :

- que l'importance de l'aménagement de la zone de l'étang Berre demande une étude bien plus large que celle portant sur la liaison routière Fos-Salon*
- que le désenclavement des Alpes demande une réflexion bien plus large que de simples aménagements de la RN 94*
- que les études proposées ne sont pas à la hauteur des enjeux qui demanderaient de réfléchir l'évolution de ces territoires dans la logique de la planification écologique,*

Nous voterons cet avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : com.ceser@maregionsud.fr
www.ceser.maregionsud.fr